



Canadian
Electricity
Association

Association
canadienne
de l'électricité

Proposition prébudgétaire 2017 de l'Association canadienne de l'électricité (ACE) présentée au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Personne-ressource :

Geoff Smith | Directeur des Relations gouvernementales

Tél. : 613-688-2064 | Téléc. : 613-852-9696 | smith@electricity.ca

Association canadienne de l'électricité

275, rue Slater, bureau 1500

Ottawa (Ontario) K1P 5H9

www.electricity.ca

Sommaire

L'économie de demain reposera sur une base solide de croissance propre durable. Une croissance qui stimulera les nouvelles technologies novatrices, augmentera la productivité et créera de bons emplois pour les Canadiens.

La réalisation des objectifs ambitieux du Canada en matière de changements climatiques constitue un défi autant sur le plan économique et financier que sur le plan environnemental, particulièrement pour une économie comme la nôtre qui repose sur les ressources. Dans la mise en application de l'Accord de Paris et la transition d'aspiration à action, le Canada profite d'un avantage considérable dans un domaine important : l'accès à une énergie durable et fiable abondante.

Aujourd'hui, près de 82 % de l'électricité au Canada provient de sources sans émission, faisant du système canadien l'un des plus propres au monde. En outre, l'électricité est à la tête de tous les secteurs du pays pour ce qui est de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'harmonisation importante récemment effectuée entre les objectifs stratégiques du gouvernement fédéral et les priorités du secteur de l'électricité du Canada a jeté les bases de la réussite pour les objectifs nationaux en matière d'environnement et d'économie. Qu'il s'agisse d'appuyer l'innovation et de construire une infrastructure qui propulsera l'économie canadienne, d'imaginer des voies menant à un avenir à faibles émissions de carbone, ou de permettre la livraison d'électricité propre aux communautés autochtones, éloignées et nordiques, l'électricité joue un rôle important et transformateur.

Toutefois, pour obtenir des résultats, il est essentiel de s'assurer que la conception et la prestation du financement et des programmes fédéraux sont adaptés aux enjeux uniques du secteur de l'électricité.

Écarts du système actuel

La première compétence en matière d'électricité est provinciale, et la grande partie de l'investissement consacré à l'infrastructure électrique et à l'innovation en matière d'électricité est financée selon une formule du paiement par l'utilisateur, dont les coûts sont transférés aux contribuables après approbation par les organismes provinciaux réglementaires indépendants.

En raison de cette division des rôles, les organismes provinciaux de réglementation tendent à se concentrer sur les besoins et les coûts immédiats afin de limiter le plus possible les taux imposés aux consommateurs, de sorte que ces taux sont étroitement liés aux exigences actuelles ou immédiatement prévisibles. En pratique, le résultat obtenu a été un « écart des contribuables », soit essentiellement une réticence générale de la part des organismes de réglementation à appuyer les projets pilotes expérimentaux, les technologies novatrices, les technologies renouvelables ou vertes et la prestation étendue de services à des régions assorties d'une masse critique de consommateurs insuffisante, comme le nord du Canada. Pourtant, ces régions constituent justement une priorité pour le gouvernement fédéral comme pour les gouvernements provinciaux. Cet accent mis sur la capacité des contribuables a créé un écart qui exclut constamment des investissements les projets transformateurs en électricité. Sans compter que cet écart étouffe l'innovation.

Pour assurer l'efficacité des mesures fédérales à l'appui du rôle déterminant du secteur de l'électricité dans l'avancement du programme de croissance propre et des objectifs de politique clé du Canada, il est essentiel que les obstacles actuels aux investissements critiques soient contrés au moyen de politiques, de conceptions de programmes et de cadres. Essentiellement, nous devons concrétiser le soutien fédéral d'une façon qui pallie les « écarts ».

Les recommandations de l'ACE pour le Budget de 2017 se concentrent sur des secteurs où le gouvernement fédéral est responsable de la politique en électricité et qui peuvent accroître la capacité du secteur de l'électricité à aider à faire avancer le programme de croissance propre du Canada.

Veillez noter que les recommandations II et V ont été exclues de notre présentation prébudgétaire 2016.

Recommandations de l'ACE pour le Budget de 2017

- I. Fournir de l'électricité de choix aux communautés autochtones, éloignées et nordiques.
- II. Alimenter de nouvelles voies vers la croissance à faible intensité de carbone au moyen d'une direction et d'un appui fédéraux soutenus à l'égard des infrastructures relatives à l'énergie propre.
- III. Appuyer l'innovation transformationnelle en électricité par l'intermédiaire d'un plan national visant à accroître la recherche et le développement dans le secteur de l'électricité.
- IV. Élargir le soutien fiscal au système pour la direction du secteur de l'électricité dans la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone.
- V. Accroître la protection des infrastructures électriques essentielles en augmentant le financement du Centre canadien de réponse aux incidents cybernétiques de Sécurité publique Canada.
- VI. Augmenter les occasions d'exportation d'électricité par un soutien offert au réseau intégré nord-américain.

Recommandation 1 – fournir de l'électricité de choix aux communautés autochtones, éloignées et nordiques

Le Canada a été fondé sur les principes d'équité et de chance. Pourtant, de nombreuses communautés autochtones, éloignées et nordiques au Canada n'ont toujours pas accès à de l'électricité sécuritaire et fiable.

Bref, lorsqu'il est question des communautés autochtones, éloignées et nordiques, le Canada souffre d'une importante « iniquité énergétique ». Le manque d'accès à une électricité abordable limite les occasions économiques, étouffe la croissance et la prospérité et prive ces Canadiens d'une qualité de vie. Malgré le fait que les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'électricité générée par le diesel soient modestes, les efforts déployés pour convaincre les communautés éloignées d'abandonner le diesel sont un engagement qui fait écho chez les Canadiens.

À ce jour, l'« écart des contribuables » s'est traduit par une réticence générale de la part des organismes de réglementation à appuyer les initiatives axées sur les services publics qui ont une masse critique insuffisante ou qui ne sont pas rentables, souvent des projets pilotes expérimentaux, des technologies novatrices, des technologies

renouvelables ou vertes qui contribuent à la prestation étendue de services électriques à des communautés autochtones, éloignées et nordiques du Canada.



L'ACE recommande un soutien fédéral continu pour les investissements transformationnels afin de permettre l'électrification des communautés autochtones, éloignées et nordiques du Canada.

Recommandation 2 – alimenter de nouvelles voies vers la croissance à faible intensité de carbone au moyen d'une direction et d'un appui fédéraux soutenus à l'égard des infrastructures relatives à l'énergie propre

On constate un besoin persistant de soutien fédéral pour des projets d'infrastructures relatives à l'énergie propre fortement susceptibles de procurer un vaste éventail d'avantages économiques, environnementaux et sociaux pour les Canadiens. L'ACE s'est réjoui du fait que de nombreuses initiatives appuyant ces objectifs aient été incluses dans le Budget de 2016.

L'ACE encourage le gouvernement à mettre en œuvre ces initiatives d'une façon qui tienne compte des « écarts » susmentionnés, qui assure un soutien ouvert et accessible à tous les promoteurs d'infrastructure dans le secteur de l'électricité et qui n'entrave pas indûment la concurrence sur le marché. Voici de récents exemples de réussite de projets rendus possibles par les contributions du gouvernement du Canada destinées aux infrastructures relatives à l'énergie propre :

- a) le projet de câble d'alimentation du détroit de Northumberland (financé en 2015);
- b) les projets du cours inférieur du fleuve Churchill (garantie de prêt annoncée en 2011);
- c) la ligne de transport d'électricité du nord-ouest de la Colombie-Britannique (financée en 2009);
- d) le projet de démonstration du captage et du stockage intégrés de carbone au barrage Boundary de SaskPower (financé en 2008).

Parmi les nouveaux projets potentiels, mentionnons l'expansion des raccords de réseaux interrégionaux, notamment le raccordement des territoires au réseau élargi de l'Amérique du Nord, l'aménagement de nouvelles installations de génération d'électricité à faibles émissions de gaz à effet de serre dans les régions et provinces qui, à l'heure actuelle, dépendent principalement de sources de génération d'électricité à fortes émissions de gaz à effet de serre, et l'aménagement des infrastructures essentielles à des projets majeurs de développement économique considérés comme ayant des avantages à l'échelle nationale.



L'ACE recommande que le gouvernement fédéral maintienne sa direction et son soutien à l'égard des infrastructures relatives à l'énergie propre.

Recommandation 3 – appuyer l'innovation transformationnelle en électricité par l'intermédiaire d'un plan national visant à accroître la recherche et le développement dans le secteur de l'électricité

Si nous voulons trouver la prochaine technologie révolutionnaire, le secteur de l'électricité du Canada doit disposer d'un « terrain de jeu » réel dans lequel il est possible de tester et d'affiner les technologies et les innovations. Le cadre politique et réglementaire actuel dans lequel les services publics canadiens sont exploités ne stimule pas l'innovation ni n'encourage les risques relatifs aux investissements en R et D. Les organismes de réglementation provinciaux privilégient le maintien de faibles taux d'électricité ou sont contraints de trouver des économies au moyen de régimes de tarification réglementaires axés sur des mesures incitatives.

La correction des écarts réglementaires et politiques actuels nous permettrait d'encourager les entreprises canadiennes de services publics à lancer des projets pilotes et à réaliser des essais techniques qui contribueraient à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à accroître l'efficacité et à positionner le Canada comme chef de file dans l'économie du savoir à forte marge.

Un plan national visant l'augmentation de la R et D dans le secteur de l'électricité

devrait :

offrir un financement direct aux secteurs les plus prometteurs, notamment :

- la capture et le stockage du carbone;
- l'intégration au réseau des ressources d'énergie distribuées;
- le stockage à l'échelle du réseau;
- l'intégration au réseau des véhicules électriques;
- une réponse à la demande;
- L'optimisation de l'utilisation des actifs;
- la détection et l'atténuation des défaillances;

promouvoir les partenariats clés :

- en réunissant les décideurs fédéraux et provinciaux, les entreprises d'électricité et les fournisseurs novateurs en vue d'une discussion stratégique sur la façon de corriger les écarts liés à la réglementation;
- en intégrant les objectifs et aspirations de *Mission Innovation* aux programmes et politiques gouvernementaux;
- en veillant à ce que le système d'électricité et l'électrification soient au cœur du mandat de recherche du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, de Technologies du développement durable Canada, du Conseil national de recherches du Canada et des divisions de R et D de Ressources naturelles Canada.



L'ACÉ recommande que le gouvernement fédéral collabore avec le secteur de l'électricité du Canada à la conception d'un plan national visant à accroître l'innovation et la R et D dans le secteur de l'électricité.

Recommandation 4 – élargir le soutien fiscal au système pour la direction du secteur de l'électricité dans la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone

L'électricité, la solution éprouvée du Canada en matière d'énergie propre, offre des options et des solutions aux gouvernements fédéraux et provinciaux et joue ainsi un rôle déterminant dans la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone. À ce jour, l'électricité est à la tête de tous les secteurs industriels du pays pour ce qui est de la réduction des émissions de gaz à effet de serre; en effet, le secteur a enregistré une réduction des émissions de près de 30 % depuis 2005 et réduira probablement ses émissions d'encore 30 % d'ici 2030.

Pour contribuer aux réductions de gaz à effet de serre massif que le secteur de l'électricité enregistre continuellement, un soutien fiscal accru sous forme de déductions pour amortissement accéléré pour tous les types d'infrastructures électriques permettra aux entreprises de services d'électricité de mettre hors service tout actif vieillissant, comme les centrales au charbon, d'intégrer de nouvelles technologies renouvelables et de permettre l'utilisation d'infrastructures de transmission d'une façon plus rentable qui atténuera les répercussions sur les résultats nets des services publics et sur les taux imposés aux consommateurs.

Recommandation 5 – accroître la protection des infrastructures électriques essentielles en augmentant le financement du Centre canadien de réponse aux incidents cybernétiques de Sécurité publique Canada

Le secteur de l'électricité est l'un des dix secteurs des infrastructures essentielles du Canada établis par Sécurité publique Canada qui travaillent en étroite collaboration avec tous les paliers gouvernementaux au Canada ainsi qu'avec des partenaires internationaux et du secteur privé pour protéger les biens physiques et électroniques essentiels à la sécurité nationale et à la prospérité économique du Canada.

À titre d'Équipe canadienne d'action à l'urgence informatique, le Centre canadien de réponse aux incidents cybernétiques (CCRIC) de Sécurité publique Canada joue un rôle prépondérant dans la préparation aux incidents cybernétiques ainsi que dans la prévention de ceux-ci et la réponse à ceux-ci grâce à la recherche, l'habilitation de la mise en commun des renseignements et les partenariats. Une augmentation de la capacité du CCRIC améliorerait son aptitude à participer à la protection des installations des infrastructures essentielles contre l'essor de la cybermenace, dans un environnement de menace que le secteur de l'électricité perçoit comme un contexte d'une complexité rapidement grandissante.



L'ACE recommande que le Budget de 2017 augmente le financement accordé au Centre canadien de réponse aux incidents cybernétiques de Sécurité publique Canada.

Recommandation 6 – augmenter les occasions d'exportation d'électricité par un soutien offert au réseau intégré nord-américain

Des préoccupations ont récemment été formulées quant au déséquilibre commercial grandissant entre le Canada et les États-Unis et à la concurrence accrue des autres pays pour acquérir une part considérable de ce prestigieux marché.

Toutefois, le commerce de l'électricité entre le Canada et les États-Unis n'a pas suivi cette tendance. Au contraire, le Canada a enregistré un surplus commercial en croissance électrique au cours de la dernière décennie, affichant des revenus d'exportation en électricité nets d'environ trois milliards par année.

Les enjeux environnementaux revêtent une importance de plus en plus importante aux États-Unis, particulièrement compte tenu du plan pour une énergie propre de l'administration Obama qui réclame des normes plus strictes en matière d'émissions pour les centrales électriques américaines, et de l'accord ambitieux ratifié au Sommet des leaders nord-américains 2016 en vue d'accroître la production continentale d'énergie propre pour la porter à 50 % d'ici 2025. Il s'agit donc d'une occasion de consolider considérablement les exportations d'électricité canadienne dans les années à venir.

L'ACE a conçu une feuille de route pour utiliser le plein potentiel de notre réseau électrique continental comme base pour saisir des occasions par l'intermédiaire d'une collaboration élargie entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. La feuille de route comporte les recommandations suivantes :

1. Augmenter le commerce de l'électricité propre et appuyer les « missions commerciales » aux États-Unis se rapportant à l'électricité.
2. Promouvoir l'électrification du transport.
3. Rationaliser les processus habilitants pour les projets de transmission transfrontaliers.
4. Rechercher des projets conjoints d'innovation et de R et D.
5. Appuyer l'électrification propre dans les communautés éloignées et autochtones.
6. Coordonner les mécanismes de tarification du carbone.
7. Examiner les risques et les pratiques d'adaptation climatique.
8. Améliorer la sécurité et la fiabilité du réseau électrique.
9. Favoriser la collaboration relative aux renseignements en énergie.
10. Assurer une consultation significative avec l'industrie.



L'ACE recommande que le Budget de 2017 appuie les mesures visant à accroître les exportations d'électricité aux États-Unis et à améliorer la collaboration continentale en matière d'électricité.

Conclusion

Le secteur canadien de l'électricité est la solution du Canada en matière d'énergie propre et offre un avantage stratégique sur presque tous les pays. Pour miser sur cet avantage, le Canada doit investir aujourd'hui dans les réseaux énergétiques de demain. Nous devons bâtir un réseau électrique plus intelligent, plus solide et plus réactif; nous devons nous préparer de façon méthodique aux répercussions des changements climatiques.

Il est grand temps de donner accès à une énergie fiable et abordable – ainsi qu'à ses nombreux avantages sociaux et économiques – à tous les Canadiens, où qu'ils vivent.